Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le 19/11/2026
ID : 023-212326607-20261111-D202648-DE

Membres	11
Présents	7
Représentés	1
Votants	8
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0

Commune de La Villetelle

Département de la Creuse

Séance ordinaire du conseil municipal du 11 novembre 2026 à 9 heures 30 selon la convocation du 6 novembre 2026 à la mairie de La Villetelle, sous la présidence de Chantal PINGUET, maire.

Secrétaire de séance : Bérengère de MONTGAILHARD

Délibération n° 2026/48 du 11 novembre 2026
portant sur les sapins de Noël 2026.

Présents : Mmes PINGUET Chantal, BAYART Thérèse, BŒUF Madeleine et

de MONTGAILHARD Bérengère.

MM. MAROT Jérémy, LEGRAND Bruno et MEYNARD Sylvain.

Absents : Mmes DELATRONCHETTE Tiffany et HÉNAUX Camille.

MM. FERRY Éric et VIVIÈS René.

Monsieur VIVIÈS René donne pouvoir à Madame PINGUET Chantal.

Madame le Maire informe le conseil municipal que tous les ans la commune achète deux sapins de Noël.

Elle propose à l'assemblée, pour cette année, de soutenir l'association des parents d'élèves de Crocq qui organise une vente.

Le conseil municipal étudie le flyer de l'association.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de commander deux sapins (150/175 cm) avec deux pieds,
- charge Madame le Maire de mandater la somme de 64 € sur le compte de l'APE de Crocq.

Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
Le Maire, Chantal PINGUET

MAIRIE de LA VILLETELLE 23260